

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1<sup>er</sup> octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Michel BAGES*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*absente à partir de la question n° 6*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*absent jusqu'à la question n° 5*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**QUESTION N° 13**

**OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes.**

**RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.**

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer et supprimer les postes suivants :

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
ATSEM principal de 1ère classe	Remplacement d'un départ en retraite par anticipation		DEJ	28/09 2021
		ATSEM principal de 2ème classe		01/10/2021
2 postes de gardien brigadier de police municipale à temps complet	Remplacement d'une mutation d'ASVP et recrutement d'un agent de la filière municipale supplémentaire pour renforcer l'équipe PM	1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	Police municipale	01/10/2021
1 poste d'adjoint technique	Remplacement d'un départ en disponibilité pour convenances personnelles	1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	DEJ	01/10/2021
1 poste de rédacteur	Remplacement d'un départ par mutation	Rédacteur principal de 1ère classe	DAF	01/10/2021

Par ailleurs, en lien avec la rentrée scolaire, il convient d'ajuster les taux d'emploi des enseignants de l'Ecole de musique :

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
Assistant d'enseignement artistique (42,5%)	Modification du taux d'emploi pour la rentrée scolaire	Assistant d'enseignement artistique (35,28%)	DCVA	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (42,90%)		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (45%)		

# C O M M U N E   D E   R I O M

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 4h10/20 <sup>ème</sup> (20,83%)	Modification du taux d'emploi pour la rentrée scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (23,33%)	DCVA	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (25%)	Modification du taux d'emploi pour la rentrée scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (17,50%)	DCVA	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (50%)	Modification du taux d'emploi pour la rentrée scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (45%)	DCVA	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 3/20 <sup>ème</sup> (15%)	Modification du taux d'emploi pour la rentrée scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 6/20 <sup>ème</sup> (30%)	DCVA	01/10/2021

De plus, à l'école d'arts plastiques, à la demande de l'agent il est nécessaire de diminuer le taux d'emploi du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe qui passe de 9 heures à 6 heures hebdomadaires, et d'augmenter le taux d'emploi de l'agent de l'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe qui reprend les 3 heures d'enseignement.

Le taux avait été diminué de 12heures hebdomadaires à 9 heures hebdomadaires par délibération du 5 juillet 2021. Un assistant d'enseignement artistique est recruté pour effectuer ces 3 heures.

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe 6/20 <sup>ème</sup> hebdomadaires	Modification taux d'emploi à la demande de l'agent	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe 9/20 <sup>ème</sup> hebdomadaires	DCVA	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 18/20 <sup>ème</sup> hebdomadaires	Augmentation du taux d'emploi de 3heures hebdomadaires, pour reprise des heures d'enseignement.	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 15/20 <sup>ème</sup> hebdomadaires	DCVA	01/10/2011
Assistant d'enseignement artistique 3/20 <sup>ème</sup>	Pour compenser la baisse du taux d'emploi de 12h à 9heures	Déjà supprimé par délibération du 5 juillet 2021	DCVA	01/10/2021

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20210927-DELIB210913-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2021  
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**